



LABEL EMPLOYEUR

Réaffirmé par la loi dite MATRAS du 21 novembre 2021 et par le décret n°2022-1116, les employeurs de sapeurs-pompiers volontaires peuvent être labélisés. L'employeur et le SDIS prévoient de libérer l'employé sapeur-pompier volontaire sous la condition de la signature d'une convention pour la formation et l'opération pour une durée d'un minimum de 8 jours.

Le label est attribué pour une durée de 3 ans.

Le SDIS 16 entend reconnaître, au travers de la remise du label employeur, les entreprises privées et publiques qui adhèrent à la démarche d'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires et s'y associent par la voie conventionnelle.

Rappelons que le SDIS 16 est composé de 80 % de SPV, des femmes et des hommes qui assurent la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Ces sapeurs-pompiers volontaires, en milieu rural, sont des citoyens engagés qui pour la plupart travaillent ou étudient en journée.

Aussi, nous avons le plaisir de remettre, pour la période 2024-2026, un label aux 68 entreprises privées et publiques suivantes :

BNP Paribas Real Estate

Boisdron-Bouty

Boulestier TP

Calitom

CCI Charente

Centre hospitalier Camille Claudel

Centre médical des armées - Angoulême

13^{ème} Centre médical des armées – Rochefort air

Charente Eaux Syndicat

Chausson matériaux

Communauté de Communes Charente Limousine

Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême

Communauté d'Agglomération du Grand Cognac

Communauté de Communes du Rouillacais

Communauté de Communes Val de Charente

Conseil départemental de la Charente

Courvoisier SAS

Crédit agricole Charente Périgord

DBG auto SARL

Direction départementale des routes atlantique

Direction départementale de la police nationale

Direction interdépartementale des routes du centre ouest

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du sud-ouest

Dispositif d'appui à la coordination – plateforme territoriale d'appui 16

Durepaire

EHPAD de Montbron

EHPAD de Montmoreau

Gambier Christophe

GLEPA du Tastet

GRDF

Groupeement de soutien de la base de défense – Rochefort

GRT gaz

HERMES – maroquinerie du Sud Ouest

JMB concept SARL

LC Bois

LOGELIA Charente

Mairie d'Angoulême

Mairie de Brigueuil

Mairie de Champagne-Mouton

Mairie de Chasseneuil

Mairie de Chassiecq

Mairie de Confolens

Mairie de Mansle

Mairie de Montbron

Mairie de Rouillac

Mairie de Ruffec

Mairie de Saint Claud

Mairie de Sireuil

Mairie Terres de Haute Charente

Mairie de Turgon

Mairie de Villefagnan

Mairie du Coteaux du Blanzacais

Maison d'arrêt – Angoulême

Henri de Richemond

Nexon

Plastique VENTHENAT SAS

Préfecture de la Charente

Région Nouvelle Aquitaine

Rémy Martin

RENO PVC

SAFRAN Aérosystems – service Europe

SCEA Les Rablets

SDIS 16

SIAEP du Karst

SNCF réseau infra pôle

SOFPO

TERREAL

UDSP 16